

Laboratoire Départemental Vétérinaire et d'Hygiène Alimentaire

5 rue des silos - 05000 GAP

04.92.52.44.44

labodepartemental@hautes-alpes.fr

Site internet : www.hautes-alpes.fr

- *Hygiène
alimentaire*
- *Hydrologie*
- *Santé animale*
- *Analyses
laitières*

CATALOGUE DES ANALYSES, TARIFS, DELAIS **Applicables au 01/01/2026**



DISPOSITIONS GENERALES

Le LDVHA est accrédité COFRAC (Comité Français d'Accréditation) activité ESSAI, N° 1-1356 :

- LAB GTA 05 (Analyses physico-chimiques des eaux)
- LAB GTA 23 (analyses microbiologiques des eaux)
- LAB GTA 29 (Échantillonnages d'eau et essais physico-chimiques des eaux sur site)
- LAB GTA 59 (Analyses microbiologiques des produits et environnement agro-alimentaires)
- LAB GTA 59 (Échantillonnage -prélèvement produits alimentaires)
- LAB REF 15 (Exigences spécifiques – analyses en vue du paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité hygiénique et sanitaire)
- LAB GTA 27 (Essais et analyses en immuno-sérologie animale)
- PARASITO SA : annexe I chapitre I du Règlement UE 2015/1375 (modifié par le règlement d'exécution UE/2020/1478 du 14 oct 2020)
- BIOMOLSA : PCR Analyses de biologie moléculaire - Santé animale

Légende pour la liste des tarifs ci-après :



**Paramètre accrédité COFRAC ESSAI
Accréditation N° 1-1356
Portée disponible sur www.cofrac.fr**

- Dans certains cas particuliers, les méthodes employées par le laboratoire ne sont pas réalisées sous couvert du COFRAC essai, ce sont des méthodes internes. Elles seront spécifiées comme telles sur les bulletins de résultats d'analyses. Toutefois, si le demandeur (client) souhaite que les prestations d'analyses soient réalisées sous couvert du COFRAC essai, il devra le préciser lors de la demande d'analyse qui accompagne les échantillons concernés.
- Lorsqu'il existe plusieurs méthodes analytiques, le laboratoire choisira la méthode la plus appropriée. Le demandeur (client) est systématiquement informé sur le rapport d'essai des normes analytiques ou des méthodes d'analyses validées par l'AFNOR ou autre qui ont été employées.
- Si le demandeur (client) souhaite choisir la méthode analytique à utiliser parmi celles qui lui sont proposées par le laboratoire, il devra l'indiquer lors de la demande d'analyse.
- Pour des prestations nouvelles non prévues expressément dans ce catalogue, le tarif de la prestation représentant le travail le plus proche sera appliqué.
- Si le demandeur (client) souhaite la réalisation d'un prélèvement agroalimentaire sous couvert de l'accréditation, il doit en faire la demande au préalable soit dans la convention soit lors de la programmation du prélèvement

FRAIS GENERAUX D'INTERVENTION

Tarif H.T en €	
Frais de dossier (intervention donnant lieu à compte-rendu, pouvant comprendre plusieurs échantillons)	6.14
Majoration en cas de WE et jours fériés pour travaux effectués en contexte sanitaire ou à la demande du client hors jours ouvrables	+ 50%
Recherche et réédition d'un dossier archivé (résultat ou facture)	9.78

Tarif H.T en €	
Frais de prestations réalisées en externe	
Confection et envoi d'un colis normal	24.87
Confection et envoi d'un colis en express	50.98
Confection de colis et envoi par transporteur spécialisé agréé pour transport sous couvert du froid	84.28
Confection colis et envoi par transporteur spécialisé agréé pour échantillon à risque biologique infectieux	26.40 + coût réel de transport
Frais d'analyse	Refacturation du coût réel HT
Prise en charge administrative	Refacturation du coût réel HT

Tarif H.T en €	
Intervention de prestation	
Prestation de contrôle métrologique de thermomètre	102.00

PRESTATIONS DE FORMATION

Comprenant en amont, les prestations de préparation, et en aval, les prestations de recommandation et de conclusion, la documentation, ainsi que le déplacement du formateur s'il s'agit d'une action intra-départementale, hors déplacement s'il s'agit d'une intervention hors département.

Numéro de déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation : 93.05.008.0305.

Le LDVHA est un prestataire de formation référencé Datadock (Identifiant 0059869) et certifié QUALIOPI (certification n°816041). N° SIRET : 220 500 011 00220



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Formation sur le site de l'entreprise		Tarif H.T en €
L'heure		156.37
La demi-journée		579.37
La journée		1019.12

Formation inter-entreprise (par stagiaire)		Tarif H.T en €
La demi-journée		174.53
La journée		295.97

Formation Webinaire		Tarif H.T en €
L'heure		30.60

Prestation de formation pour une session organisée par un autre organisme		Tarif H.T en €
La demi-journée		277.19
La journée		578.72

Audit et accompagnement qualité		Tarif H.T en €
Réalisation d'un audit simple sur les 8 principaux points-clé d'hygiène (45 min)		101.53
Prestation d'audit détaillé avec documentation et compte rendu		152.31 (Tarif horaire)

Intervention comme responsable qualité externe		Tarif H.T en €
L'heure		142.65
La demi-journée		425.17
La journée		723.41
La demi-journée, si prestation $\geq$ 10 jours		340.13
La journée, si prestation $\geq$ 10 jours		578.73

HYGIENE ALIMENTAIRE

Tarifs applicables aux clients pour une demande individuelle.

Pour les clients en convention avec le laboratoire, une remise de 10% est appliquée sur ces tarifs.

Légende : * = Méthode utilisée par défaut

Frais généraux d'intervention			Tarif H.T en €
Frais de déplacement et de collecte des échantillons sur site dans le Département des Hautes-Alpes			5.97
Frais de déplacement et de collecte des échantillons sur site dans les Départements limitrophes			21.29
	Prestations de prélèvement agroalimentaire dans le cadre des PSPC	XP CEN ISO /TS 17728	Selon forfait convention
	Prestations de prélèvement de produits agroalimentaire	XP CEN ISO /TS 17728	8.80

Analyse microbiologiques (dans toute denrée alimentaire)		Normes	Délais d'analyse	Tarif H.T en €
	Préparation de l'échantillon liquide	NF EN ISO 6887-1 à 5		2.28
	Préparation de l'échantillon (produit solide) pour obtention de la matrice à ensemencer	NF EN ISO 6887-1 à 5		8.21
	Préparation de l'échantillon pour obtention de la matrice à ensemencer (coquillage)	NF EN ISO 6887-1 à 5		11.73
	Prélèvement des surfaces de 5 carcasses en abattoir, (méthode destructive et non destructive)	NF EN ISO 17604		56.47
	<i>Bacillus cereus</i> : dénombrement	Méthode interne Selon MO BA 07/01/23	24h	9.77
	Bactéries lactiques mésophiles : dénombrement	NF ISO 15214	72h	8.31
	Bactéries sulfito-réductrices anaérobiques : dénombrement	NFV 08-061 Méthode en boîte	24h	8.31
	<i>Campylobacter</i> dans les cous de volaille : dénombrement	Méthode alternative CampyFood (CFA): validée MICROVAL 2009 LR28	48h	22.52
	Coliformes présumés à 30°C : dénombrement	NFV 08-050 3M-01/2-09/89 A *	24h	8.03
	Coliformes thermotolérants présumés à 44°C : dénombrement	NFV 08-060 3M-01/2-09/89 C *	24h	8.03
	<i>Escherichia coli</i> : dénombrement	NF ISO 16649-2 3M-01/08-06/01 *	24h	8.03
	Entérobactéries à 37°C : dénombrement	NFV 08-054 (présümées) NF ISO 21528-2 3M-01/06-09/97 *	24h	8.03
	Levures et moisissures : dénombrement	3M-01/13-07/14 *lundi, mardi, vendredi	72h	9.77
		NF V 08059 du lundi au vendredi	5 jours	9.77

Analyse microbiologiques (dans toute denrée alimentaire)		Normes	Délais d'analyse	Tarif H.T en €
	Micro-organismes aérobies à 30°C : dénombrement	NF EN ISO 4833-1 (ensemencement en profondeur) 3M-01/1-09/89 *	48h à 72h	8.03
	<i>Listeria monocytogenes</i> : Recherche en méthode horizontale	NF EN ISO 11290-1	5 jours si négatif + 1 semaine si positif	37.96
	<i>Listeria monocytogenes</i> : Dénombrement en méthode horizontale	NF EN ISO 11290-2	48h si négatif + 1 semaine si positif	22.52
	<i>Listeria monocytogenes</i> : Recherche en méthode alternative	BKR 23/02-11/02 *	72h à 4 jours	21.78
	<i>Listeria monocytogenes</i> : Dénombrement en méthode alternative	BKR 23/05-12/07 *	48h à 72h	22.52
	<i>Listeria monocytogenes</i> : Confirmation après recherche positive en méthode alternative	BKR 23/02 11/02 BKR 23/05-12/07	24h	13.28
	Micro-organismes revivifiables à 36°C : Dénombrement	NF EN ISO 6222	72h	8.03
	<i>Pseudomonas</i> en dénombrement (dans les viandes, dans le lait et produits laitiers)	BKR 23/09 05/15 A (viande) BKR 23/09 05/15 B (lait)	48h	11.25
	<i>Salmonella spp.</i> : Recherche avec confirmation (hors <i>S.typhi</i> et <i>S.paratyphi</i>)	NF EN ISO 6579-1	3 jours si négatif + 1 semaine si positif	37.96
	<i>Salmonella spp.</i> mobiles et immobiles : Recherche en méthode alternative (permet la détection des <i>S. typhi</i> et <i>S. paratyphi</i>)	BKR 23/07-10/11 *	48h	21.78
	<i>Salmonella spp.</i> mobiles et immobiles : Confirmation en méthode alternative		24h à 48h	13.22
	<i>Salmonella spp.</i> : Identification et typage de <i>Salmonella</i> par le Laboratoire National de Référence (réalisé obligatoirement en cas de présence de <i>Salmonella</i>)	Envoi à un prestataire externe	30 jours	47.75
	<i>Staphylococcus</i> à coagulase positive en dénombrement	NF EN ISO 6888-2	48h	8.50
	Recherche E.coli EHEC TOP 6 + O157 : H7 par PCR méthode alternative	SURETECT STEC	72h	81.60
	Confirmation E.coli EHEC 7 sérotypes par PCR	Envoi à un prestataire externe		Refacturation coût réel

Analyse microbiologiques simplifiées relatives aux contrôles de matières premières brutes (avant transformation)		Normes	Délais d'analyse	Tarif H.T en €
Tarif applicable si ≥ 10 dossiers d'analyses par an				

	Coliformes présumés à 30°C : dénombrement	Méthode interne Selon MO BA 07/01/23	24h	5.34
	Entérobactéries à 37°C : dénombrement	Méthode interne Selon MO BA 07/01/23	24h	5.34
	<i>Escherichia coli</i> : dénombrement	Méthode interne Selon MO BA 07/01/23	24h	5.34
❄	<i>Listeria monocytogenes</i> : Recherche en méthode alternative	BKR 23/02-11/02	72h à 4 jours	14.14
	<i>Pseudomonas</i> : dénombrement	Méthode interne Selon MO BA 07/01/23	48 h	7.87
❄	<i>Salmonella spp.</i> mobiles et immobiles : Recherche en méthode alternative (permet la détection des <i>S. typhi</i> et <i>S. paratyphi</i>)	BKR 23/07-10/11	48h	14.14
	<i>Staphylococcus</i> à coagulase positive dénombrement	Méthode interne Selon MO BA 07/01/23	48h	5.68

Détermination des niveaux de contamination des surfaces (méthode des "boîtes contact", avec interprétations et commentaires) :		Normes	Délais d'analyse	Tarif H.T en €
<u>Pour un lot de 8 boîtes et plus</u> Contaminant à choisir parmi les germes suivants (dénombrement) : - Flore aérobie mésophile (microorganismes à 30°C), - Coliformes 44°C, - Coliformes 30°C, - Levures/moisissures - Entérobactéries		NF ISO 18593	24h	4.85 l'analyse
<u>Pour moins de 8 boîtes</u> Contaminant à choisir parmi les germes suivants (dénombrement) : - Flore aérobie mésophile (microorganismes à 30°C), - Coliformes 44°C, - Coliformes 30°C, - Levures/moisissures - Entérobactéries		NF ISO 18593	24h	8.09 l'analyse

Détermination des niveaux de contamination des surfaces (Méthode des "écouvillons et chiffonnettes", avec interprétations et commentaires) :		Normes	Délais d'analyse	Tarif H.T en €
	<i>Listeria monocytogenes</i> recherche. Méthode alternative validée AFNOR (COMPASS® Listeria)	NF ISO 18593	48h à 4 jours	21.78
	<i>Salmonella spp.</i> mobiles et immobiles, méthode alternative validée AFNOR (IRIS®)	NF ISO 18593	48h	21.78
(Méthode des "écouvillons ", avec interprétations et commentaires) :				
	Toutes analyses microbiologiques en dénombrement	NF ISO 18593	Se référer aux tarifs des analyses microbiologiques	

Détermination des niveaux de contamination d'ambiance (méthode des "boîtes de Petri", avec interprétations et commentaires)		Normes	Délais d'analyse	Tarif H.T en €
	Contrôle d'ambiance par boîte de Petri (microorganismes à 30°C, entérobactéries), l'unité :	NF EN ISO 4833-1 ou NFV 08-054	72h	8.03

Fourniture de matériel pour usage par le client associé à un prélèvement alimentaire			Tarif H.T en €
	Livraison de boîtes contact stériles pour usage par le client, l'unité		3.29
	Livraison de chiffonnettes (avec neutralisant) pour usage par le client, l'unité :		3.24
	Livraison d'écouvillons stériles + milieu de transport pour usage par le client, l'unité :		4.05
	Livraison d'éponges stériles + milieu de transport (pour le prélèvement des surfaces des carcasses par la méthode non destructive) pour usage par le client, l'unité :		8.09

Autres prestations		Normes	Délais d'analyse	Tarif H.T en €
FORFAIT CONTROLE BACTERIOLOGIQUE DES CONSERVES Test de stabilité : méthode par étuvage et examens subséquents, l'unité de 3 échantillons		NFV 08-401 (Méthode de référence : 6 pots)	22 jours	26.31
		NFV 08-408 (Méthode de routine : 3 pots)	8 jours	
Test de vieillissement : application du protocole de conservation jusqu'à DDM. Températures au choix : 1/3 maîtrisé (3±2°C), 2/3 non maîtrisé (6 à 11°C) 2/3 maîtrisé (3±2°C), 1/3 non maîtrisé (6 à 11°C) (Tarif par dossier, en sus des paramètres microbiologiques)		NF V 01-003		9.77
Recherche des entérotoxines staphylococciques (dans le lait et les produits laitiers, lorsque des valeurs >100 000 ufc/g de staphylocoques à coagulase positive sont détectées, l'échantillon doit faire l'objet d'une recherche des entérotoxines staphylococciques - règlement CE 2073/2005 et 2009-8137)		Envoi à un prestataire externe		Refacturation coût réel
Détermination des matières sèches		NF EN ISO 5534	48h	13.36
Détermination du Gras sur sec		NFV 04-287	48h	27.03
Détermination du pH				6.00
Recherche de la phosphatase alcaline dans un échantillon de lait, l'unité		NF ISO 3356	1 jour	18.00

Examens parasitologiques		Normes	Délais d'analyse	Tarif H.T en €
	Détection de larves L1M de <i>Trichinella</i> par méthode de digestion artificielle de prélèvements musculaires d'origine animale : pour 1 mélange d'échantillons – Hors produits congelés	Méthode de référence Norme NF EN ISO 18743 Instruction technique DGAL/SDSSA/2024-609 Règlement d'exécution (UE) 2015/1375	1 jour	110.59
	Détection de larves L1M de <i>Trichinella</i> dans la viande par méthode de digestion artificielle ; cas des éleveurs de porcs HNRT, tarif par échantillon rentrant dans un mélange d'échantillons – Hors produits congelés	Méthode de référence Norme NF EN ISO 18743 Règlement d'exécution (UE) 2015/1375 Instruction technique DGAL/SDSSA/2024-609	1 jour	28.37

Examens divers		Normes	Délais d'analyses	Tarifs H.T en €
	Examen Bactério scopique (GRAM)		1 jour	14.83

HYDROLOGIE

Eaux douces : eaux naturelles, eaux pour recherche de légionelles

Eaux résiduaires

❖ « Jours ouvrés après réception des échantillons »

Divers	Tarif H.T en €
Teneur en eau des végétaux et plaquettes forestières	12.59

Frais généraux d'intervention		Normes	Tarif H.T en €	
			Eaux douces	Eaux résiduaires
	Flaconnage (1 flacon)		1.18	1.18
❄	Prestations de prélèvement : eaux pour recherche de légionelles pour un échantillon	NF EN ISO 19458 FDT 90-522 Circulaire Légionelles n°2002/243 du 22/04/2002 Arrêté du 01/02/2010 modifié le 30/12/2022	8.90	
❄	Prestations de prélèvement : eaux superficielles continentales (eaux de rivières et canaux) en vue de l'analyse physico chimique	FDT 90523-1	8.90	
	Prestations de prélèvement : eaux résiduaires			8.90
	Forfait déplacement si distance < 40 Km		20.81	
	Forfait déplacement si distance > 40 Km et groupé avec une autre collecte		49.07	
	Forfait déplacement si distance > 40 Km et prestation spécifique		77.34	

Analyses bactériologiques		Normes	Délais d'analyse	Tarif H.T en €	
				Eaux douces	Eaux résiduaires
	<i>Escherichia coli</i> , microplaques	NF EN ISO 9308-3	3 jours	38.25	
	Entérocoques intestinaux, microplaques	NF EN ISO 7899-1	3 jours	36.04	
❄	<i>Legionella</i> , recherche sur eaux de réseaux sanitaires froides et chaudes (hors eaux non filtrables et /ou colorées)	NF T 90-431	11 jours	63.59	
❄	Confirmation de recherche de <i>Legionella</i> positive, pour le dénombrement des <i>Legionella pneumophila</i> et spp	NF T 90-431	11 jours	56.51	

Analyses physico chimiques		Normes	Délais d'analyse	Tarif H.T en €	
				Eaux douces	Eaux résiduaires
	Aspect, couleur, odeur, saveur	NF EN ISO 7887	1 jour	4.02	
❄	Ammonium	NF T 90-015-1	1 jour		8.90
❄	Ammonium	NF T 90-015-2	1 jour	7.94	8.90
❄	Azote Kjeldahl	NF EN 25663	Jusqu'à 10 jours	26.12	28.69
	Conductivité	NF EN 27888	1 jour	4.91	5.21
❄	DBO ₅	NF EN ISO 5815-1	7 jours		37.04
❄	DBO ₅	NF EN 1899-2	7 jours	33.71	
❄	ST-DCO	ISO 15705	1 jour	24.33	26.62
	Matière sèche sur boue liquide		2 jours		17.07
❄	Matières en suspension (MES)	NF EN 872	1 jour	14.22	15.47
	Nitrates	Méthode interne référéncée MO HY 07/01/28	4 jours		17.84
	Nitrates	NF EN ISO 10304-1	Envoi à un prestataire externe 15 jours	Refacturation coût réel	
❄	Nitrites	NF EN 26777	1 jour	7.00	7.57
❄	Orthophosphates	NF EN ISO 6878	1 jour	9.77	
❄	Oxygène dissous	NF EN ISO 5814	1 jour	5.18	5.43
❄	pH	NF EN ISO 10523	1 jour	4.91	5.18
❄	Phosphore total	NF EN ISO 6878	Jusqu'à 10 jours	21.28	23.42
	Température	Thermométrie	1 jour	3.29	3.45

Analyses physico chimiques in situ « eaux douces »		Normes	Délais d'analyse	Tarif H.T en € Eaux douces
❄	Conductivité IN SITU (Mesure instantanée)	NF EN 27888	1 jour	4.90
❄	Température IN SITU (Mesure instantanée)	Méthode interne référéncée MO HY 07/01/26 v0	1 jour	3.29
❄	Oxygène dissous IN SITU (Mesure instantanée)	NF EN ISO 17289	1 jour	5.18
❄	pH IN SITU (Mesure instantanée)	NF EN ISO 10523	1 jour	4.90

Analyses biologiques		Normes	Délais d'analyse	Tarif H.T en € Eaux douces
	IBGN, qualitatif	Protocole interne selon IRSTEA		278.48
	IBGN, qualitatif prélèvement	Protocole interne selon IRSTEA		178.39
	IBGN, famille	NF T 90-350	15 jours	747.13
	IBGN, genre (Plécoptères et Ephéméroptères)	NF T 90-350	20 jours	817.82
	IBGN référentiel DCE		20 jours	1158.52

SANTE ANIMALE

Autopsie avec examen anatomo-pathologique détaillé sans rapport vétérinaire		Tarif H.T en €
Animaux de rente :		
Volaille, lapin,		30.92
Agneau, chevreau		41.61
Lot jusqu'à 3 volailles, agneaux ou chevreaux		Prix unitaire x 1,5
Bétail < 150 kg		85.04
Animaux de compagnie, faune sauvage		
Oiseau et petit mammifère		65.41
Chien, chat, ongulé sauvage		89.21
Coût équarrissage hors SPE et ATM		Refacturation coût réel
Rapport vétérinaire : rédaction du compte-rendu détaillé, diagnostic et interprétation médicale, documentation photographique et médicale		30.67
Sécurité biologique renforcée : forfait pour la prise en charge de prélèvements à haut risque infectieux incluant les EPI et le nettoyage/désinfection des surfaces et locaux		72.08
Autopsie simplifiée et autres opérations connexes (Consistant en une simple ouverture du cadavre pour réalisation de prélèvements)		Tarif H.T en €
Ouverture cadavre pour prélèvements (+ gestion des déchets subséquente) :		
Volaille, lapin, petit gibier, porc, petit ruminant et grands animaux jusqu'à 150 kg		20.43
Dissection avorton pour prélèvements		18.35
Opérations connexes :		
Ouverture de la boîte crânienne animaux de moins de 100 kg		21.11
Examen nécropsique d'un organe (hors autopsie)		8.86
Prélèvement en vue d'examens par un laboratoire spécialisé		11.34
Forfait pour recherche rage (prélèvement de tête, conditionnement) ; NB : répercussion des frais d'envoi et du coût d'équarrissage en sus		109.17
Microbiologie		Tarif H.T en €
Bactérioscopie		
Mise en évidence, identification, appréciation du niveau d'infection après coloration des frottis, par technique MAY GRUNWALD, GRAM, ZIEHL-NEELSEN		12.74
Bactériologie classique		
Mise en culture sans isolement de germes		12.74
Mise en culture multiple de viscères (coût de base)		12.74
Isolement et identification d'un germe, en sus par germe		9.69

Microbiologie		Tarif H.T en €
Bactériologie spéciale		
	<i>Salmonella</i> : enrichissement/recherche sur milieu spécifique	25.69
	<i>Salmonella</i> : identification, sérotypage	47.74
	<i>Listeria</i> : recherche sur milieu spécifique	25.69
	<i>Bacillus anthracis</i> (fièvre charbonneuse)	47.74
Antibiogramme		
	norme NF U 47-107 ; choix des molécules et interprétation selon catégories de germes ;	17.93
Mycologie		
	Examen microscopique direct avec culture sur milieu spécifique	38.23
Urinaire		
	Forfait microbiologie urinaire	42.94
	Forfait microbiologie urinaire avec cytologie	54.96

Parasitologie		Tarif H.T en €
	Examen direct microscopique (qualitatif) suite à autopsie, tout organe	13.74
	Coprologie, qualitatif et quantitatif, après enrichissement (méthode standardisée)	25.09
	Recherche parasitologique après coloration : cryptosporidies, giardia, ...	12.74
	Recherche des parasites cutanés	12.74
	Coprologie canine	22.81

Maladie des abeilles		Tarif H.T en €
	Analyses bactériologiques et bactérioscopiques sur couvain : l'échantillon	14.77
	Recherche de la Nosémosse, de l'Acariose ; de la Maladie Noire : par pathologie	10.64
	Examen parasitologique (varroa, petit coléoptère, ...)	10.64

Immuno-sérologie		Normes	Tarif H.T en €
	Prise en charge d'un dossier d'analyse faisant l'objet d'une transmission par EDI (SIGAL) Réception, tri, traçabilité et mise en œuvre des plans d'analyse, saisie et EDI pour SIGAL		10.38
Dépistage de la brucellose			
	Sérum, Recherche par la technique de l'épreuve à l'Antigène Tamponné (EAT), l'unité	NFU 47-003	2.11
	Sérum, Recherche par la microméthode de fixation du complément, l'unité	NFU 47-004	25.69
	Lait de grand mélange, Recherche par la technique immuno-enzymatique ELISA	Protocole technique du fabricant de trousse	14.77
Dépistage de la leucose bovine enzootique			
	Mélange de sérum. Recherche par la technique immuno-enzymatique ELISA	Protocole technique du fabricant de trousse	11.69
	Sérum individuel. Recherche par la technique immuno-enzymatique ELISA	Protocole technique du fabricant de trousse	9.44
	Sérum Reprise sur sérum individuel suite à mélange positif. Recherche par la technique immuno-enzymatique ELISA	Protocole technique du fabricant de trousse	9.44
Dépistage de l'IBR (Rhino-trachéite infectieuse bovine)			
	Mélange de sérum. Recherche par la technique immuno-enzymatique ELISA	Protocole technique du fabricant de trousse	11.36
	Sérum individuel. Recherche par la technique immuno-enzymatique ELISA anticorps totaux ou anticorps gB ou anticorps gE	Protocole technique du fabricant de trousse	7.99
	Lait de grand mélange. Recherche par la technique immuno-enzymatique ELISA anticorps totaux	Protocole technique du fabricant de trousse	14.77

Autres diagnostics sérologiques :		Normes	Tarif H.T en €
une remise de 12% est appliquée sur les tarifs unitaires si la demande d'analyse est ≥ 10 animaux testés			
	Chlamydiose par méthode ELISA, l'unité	Protocole technique du fabricant de trousse	7.19
	Fièvre Q par méthode ELISA, l'unité	Protocole technique du fabricant de trousse	7.19
	Épididymite contagieuse par méthode ELISA, l'unité	Protocole technique du fabricant de trousse	7.19
	Salmonellose ovine, titrage par méthode de séro-agglutination lente, l'unité	NFU 47-014	7.19
	Toxoplasmose, par méthode ELISA, l'unité	Protocole technique du fabricant de trousse	8.49
	Néosporose, par méthode ELISA, l'unité	Protocole technique du fabricant de trousse	8.49
	Paratuberculose, par méthode ELISA, l'unité	Protocole technique du fabricant de trousse	8.49
	CAEV ou Visna maedi, par méthode ELISA, l'unité	Protocole technique du fabricant de trousse	8.49
	FCO, par méthode ELISA, l'unité	Protocole technique du fabricant de trousse	8.49
	Sérologie Ac BVD ou Border Disease par méthode ELISA, l'unité	Protocole technique du fabricant de trousse	7.69
	Sérologie Ac BVD ou Border Disease par méthode ELISA, en mélange	Protocole technique du fabricant de trousse	11.07
	Besnoitiose, par méthode ELISA, l'unité	Protocole technique du fabricant de trousse	12.00
	Besnoitiose, par méthode ELISA, en mélange de sérum	Protocole technique du fabricant de trousse	17.09
	Schmallenberg, par méthode ELISA, l'unité	Protocole technique du fabricant de trousse	12.00
	Viroses respiratoires (RSV, PI3, adénovirus) par méthodes immunologiques couplées	Protocole technique du fabricant de trousse	33.39
	Mise en évidence directe par méthodes antigénémiques couplées des pathogènes digestifs (colibacilles K99, Coronavirus, Rotavirus)	Protocole technique du fabricant de trousse	33.39
	Diagnostic de gestation dans le lait (bovins, caprins) par méthode ELISA, l'unité	Protocole technique du fabricant de trousse	11.99

Sérothèque	Normes	Tarif H.T en €
Conditionnement, aliquotage d'un sérum, l'unité		0.85
Mise en sérothèque et conservation d'un sérum ou d'un organe par année		1.67

Biologie moléculaire		Normes	Tarif H.T en €
Diagnostic des pestivirus			
	Détection du virus BVDV dans les cartilages d'oreilles pour un échantillon traité en mélange, l'unité	Méthode interne MO-PCR 07/01/01	8.92
	Détection du virus BVDV dans les cartilages d'oreilles pour un échantillon traité individuellement	Méthode interne MO-PCR 07/01/01	41.34
	BVD, détection virale directe par PCR, si négative, l'unité	Méthode interne MO-PCR 07/01/01	16.31
	BVD, détection virale directe par PCR, si positive, l'unité	Méthode interne MO-PCR 07/01/01	49.60
	BVD, détection virale directe par PCR, (si > à 10 animaux testés), tarif pour un mélange (comprenant 10 échantillons max)	Méthode interne MO-PCR 07/01/01	59.98
	Border Disease, détection virale directe par PCR, si négative, l'unité	Selon protocole technique du fabricant	16.31
	Border Disease, détection virale directe par PCR, si positive	Selon protocole technique du fabricant	49.60
	Border Disease, détection virale directe, par PCR (si > à 10 animaux testés), tarif pour un mélange (de 10 maximum)	Selon protocole technique du fabricant	59.98

Biologie moléculaire		Tarif H.T en €
PCR qualitative en méthode RT-PCR		
Une valence		
	<i>Chlamydia abortus</i> par PCR	49.60
	<i>Coxiella burnetii</i> par PCR	49.60
	<i>Toxoplasma gondii</i> par PCR	49.60
	<i>Neospora caninum</i> par PCR	49.60
	<i>Listeria monocytogenes</i> par PCR	49.60
	<i>Salmonella spp</i> par PCR	49.60
	Leptospires pathogènes par PCR	49.60
	<i>Besnoitia besnoiti</i>	49.60
	<i>Campylobacter fetus</i>	49.60
	FCO all types par PCR	49.60
	FCO BTV 3 par PCR	49.60
	FCO BTV 8 par PCR	49.60
	Pathogènes pulmonaires : <i>Mannheimia haemolytica</i>	49.60
	Pathogènes pulmonaires : <i>Pasteurella multocida</i>	49.60
	Pathogènes pulmonaires : <i>Histophilus somni</i>	49.60
	Pathogènes pulmonaires : <i>Mycoplasma bovis</i>	49.60
	Pathogènes pulmonaires : Coronavirus bovin	49.60
	Pathogènes pulmonaires : Virus Influenza D	49.60
	Pathogènes pulmonaires : Virus Para-Influenza 3	49.60
	Pathogènes pulmonaires : Virus Respiratoire Syncytial bovin	49.60
Une valence appliquée sur un mélange de matrices		
	Application d'une des PCR ci-dessus sur un mélange de plusieurs matrices, prix par mélange	59.98
PCR en Duplex (pour deux valences)		
	<i>Anaplasma phagocytophilum</i> et <i>marginale</i> par PCR	59.98
	Deux valences parmi les pathogènes décrits ci-dessus : <i>Chlamydia abortus</i> & <i>Coxiella burnetii</i> ; <i>Mannheimia haemolytica</i> & <i>Pasteurella multocida</i> ; <i>Mycoplasma bovis</i> & <i>Histophilus somni</i> ; Coronavirus & Influenza D; RSV & PI3	59.98
PCR Multipathogènes		
	<u>Diagnostic des pathologies respiratoires</u> - entre 3 et 8 valences parmi les pathogènes décrits ci-dessus - pour un échantillon	106.60
	<u>Diagnostic différentiel des causes d'avortement</u> - entre 3 et 8 valences parmi <i>Chlamydia abortus</i> , <i>Coxiella burnetii</i> , <i>Toxoplasma gondii</i> ou <i>Neospora caninum</i> , <i>Salmonella spp</i> , <i>Listeria monocytogenes</i> , <i>Campylobacter fetus</i> , <i>Anaplasma phagocytophilum</i> et <i>marginale</i> , pestivirus - pour un échantillon	106.60
	Pool d'échantillons, tarif par pool	117.14

LAITIER

Contrôle laitier		Référence de la méthode	Délais d'analyse	Tarif H.T en €
	Détermination de la teneur en matière grasse (MG) + teneur en protéines (MP) par Moyen Infrarouge (MIR)	CNIEL PROC IR selon méthode NF ISO 9622	48h	0.46
	Cellules somatiques (fluoro-opto-électronique)	CNIEL PROC CE selon méthode ISO 13366-2	48h	0.46
	MG + MP + Cellules (MIR + fluoro-opto-électronique)	CNIEL PROC IR selon méthode NF ISO 9622 CNIEL PROC CE selon méthode ISO 13366-2	48h	0.90

Laiteries		Référence de la méthode	Délais d'analyse	Tarif H.T en €
	Détermination de la teneur en matière grasse (MG) + teneur en protéines (MP) par Moyen Infrarouge (MIR)	CNIEL PROC IR selon méthode NF ISO 9622	1 à 5 jours	0.51
	MG + MP + Cellules (MIR + fluoro-opto-électronique)	CNIEL PROC IR selon méthode NF ISO 9622 CNIEL PROC CE selon méthode ISO 13366-2	1 à 5 jours	0.96
	Micro-organismes (germes totaux) (méthode Thompson)	CNIEL GTTH NF EN ISO 4833-1	3 à 5 jours	1.47
	Spoires Butyriques	CNIEL BUTY	7 à 9 jours	3.29
	Cellules somatiques (fluoro-opto-électronique)	CNIEL PROC CE selon méthode ISO 13366-2 Lait cru vache et chèvre	1 à 5 jours	0.51
	Détermination du point de congélation (Cryoscopie)	CNIEL PROC CRIR NF EN ISO 5764 (sauf dosage de l'acidité titrable)	1 à 5 jours	1.81
	Recherche des résidus d'inhibiteurs - Dépistage	CNIEL INHD selon la note d'information en vigueur du ministère chargé de l'agriculture	1 à 5 jours	0.59
	Recherche des résidus d'inhibiteurs - Confirmation	CNIEL ATBC selon la note d'information en vigueur du ministère chargé de l'agriculture	1 à 3 jours	11.44
	Détermination de la teneur en matière grasse + teneur en protéines (méthodes de référence)	NF ISO 19662 (vache et chèvre), NF V04-155 (brebis), NF V04-216 (vache, chèvre et brebis (MP 45 à 65g/L)	1 à 5 jours	4.99
	Détermination du point de congélation (Cryoscopie) (méthode de référence)	NF EN ISO 5764	1 à 5 jours	4.99
	Urée par producteur et par mois	Spectrométrie Moyen infra rouge	1 à 5 jours	2.53

Analyses occasionnelles		Référence de la méthode	Tarif H.T en €
	Détermination de la teneur en matière grasse (MG) + teneur en protéines (MP) par Moyen Infrarouge (MIR)	CNIEL PROC IR selon méthode NF ISO 9622	0.91
	Micro-organismes (germes totaux) (méthode Thompson)	CNIEL GTTH NF EN ISO 4833-1 (ensemencement en profondeur)	1.65
	Spores Butyriques	CNIEL BUTY	3.71
	Cellules somatiques (fluoro-opto-électronique)	CNIEL PROC CE selon méthode ISO 13366-2	0.91
	Détermination du point de congélation (Cryoscopie) (FPD)	CNIEL PROC CRIR	0.83
	Recherche des résidus d'inhibiteurs - Dépistage	CNIEL INHD selon la note d'information en vigueur du ministère chargé de l'agriculture	0.51
	Recherche des résidus d'inhibiteurs - Confirmation	CNIEL ATBC selon la note d'information en vigueur du ministère chargé de l'agriculture	12.84
	MG + MP + Cellules (MIR + fluoro-opto-électronique)	CNIEL PROC IR selon méthode NF ISO 9622 CNIEL PROC CE selon méthode ISO 13366-2	1.75
	Détermination de la teneur en matière grasse + teneur en protéines (méthodes de référence)	NF ISO 19662 (vache et chèvre), NF V04-155 (brebis) NF V04-216	5.59
	Détermination du point de congélation (Cryoscopie) (méthode de référence)	NF EN ISO 5764	5.59
	Urée	Spectrophotométrie	2.53

Divers		Tarif H.T en €
	Frais de prise en charge – Contrôle laitier (par échantillon) (comprend l'enregistrement, l'élimination et la facturation)	0.13
	Frais de prise en charge – Paiement du lait pour les apports systématiques d'échantillons (par échantillon analysé)	0.51
	Frais de prise en charge – Client ponctuel (par lot d'échantillons) (comprend l'élimination, le rapport d'analyse et la facturation)	8.84
	Frais de prise en charge par échantillon – Paiement du lait (avec apports systématiques d'échantillons et routage - par échantillon)	1.20
	Frais de collecte des échantillons sur site de GAP	3.58
	Forfait annuel de lavage des paniers	263.29
	Frais de traitement informatique sous traitance Agrolab's	Refact coût réel
	Frais d'envoi via infolabo (sous traitance Agrolab's)	Refact coût réel
	Saisie litrage dans le cadre du routage	0.53